



BULLETIN D'INFORMATION

Service « Information et Presse », 18, rue Aldringer, Luxembourg

N° 11 (4<sup>me</sup> année)

Luxembourg, le 30 novembre 1948

Mémorial (mois de novembre)

Ministère des Finances.

Un arrêté grand-ducal du 29 octobre 1948 réintroduit, en matière de pensions, le contrôle préalable du Conseil d'Etat.

Une instruction ministérielle du 3 novembre 1948 rend disponibles les comptes bloqués ne dépassant pas 9000,— francs.

Un arrêté grand-ducal du 30 novembre 1948 proroge les délais prévus en matière hypothécaire par l'article 48 de l'arrêté grand-ducal du 21 avril 1948.

\*

Ministère d'Etat.

Un arrêté ministériel du 6 novembre 1948 prononce la clôture de la session extraordinaire de la Chambre des Députés.

Un arrêté grand-ducal du même jour autorise le Président du Gouvernement à ouvrir et à clore la session ordinaire de la Chambre des Députés pour 1948-1949.

\*

Ministère de l'Education Nationale.

Le « Mémorial » publie aux pages 1130, 1131, 1132 et 1168 les bourses d'études qui sont vacantes à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1948.

Chambre des Députés (mois de novembre)

4 novembre: 24<sup>e</sup> séance publique. — Question posée par l'hon. M. Georges Wagner. — Vote sur la motion communiste concernant l'allocation d'une gratification de 2000,— francs à tous les cheminots. — Projet de loi concernant l'indemnisation des dommages de guerre. Discussion générale.

5 novembre: 25<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi concernant l'indemnisation des dommages

de guerre. Continuation et fin des discussions des articles (articles 54-73).

9 novembre: Séance d'ouverture. — Allocution de M. le doyen d'âge Léon Kinsch. — Election du Bureau. — Allocution de M. le Président élu, Emile Reuter. — Nomination de la Commission des Pétitions. — Nomination de la Commission des Comptes. — Tirage au sort des trois sections. — Maintien des sec-

SOMMAIRE:

	Page
1) Mémorial (mois de novembre) . . . . .	167
2) Chambre des Députés (mois de novembre) . . . . .	167
3) Reconstruction 1948 . . . . .	168
4) L'année viticole 1948 . . . . .	169
5) Le Pacte de Bruxelles . . . . .	170
6) Autour de Benelux . . . . .	171
7) L'Aide Marshall au G.-D. de Luxembourg . . . . .	172

	Page
8) L'Exposition de Peintures de Denis, Vuillard et Bonnard au Musée de l'Etat . . . . .	173
9) Dans la presse luxembourgeoise . . . . .	174
10) Nouvelles diverses . . . . .	174
11) Distinctions honorifiques . . . . .	176
12. Nouvelles de la Cour . . . . .	176
13) Le Mois à Luxembourg . . . . .	176

- tions centrales existantes à titre de commissions spéciales. — Maintien des commissions spéciales extraréglementaires. — Dépôt d'un projet de loi. — Dépôt d'une proposition de loi. — Règlement des travaux parlementaires.
- 10 novembre: Réunion des trois sections. — Réunion de quatre sections centrales.
- 11 novembre: Réunion de deux sections centrales.
- 16 novembre: 2<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Dépôt d'une proposition de loi. — Election d'une commission parlementaire des dommages de guerre. — Interpellation de l'hon. M. Jehan Steichen au sujet de l'empoisonnement de l'Eisch. — Interpellation de l'hon. M. Nic. Biever au sujet de l'arrêté grand-ducal portant fixation d'un salaire social minimum. — Interpellation de l'hon. M. Joseph Grandgenet sur les salaires minima.
- 17 novembre: 3<sup>e</sup> séance publique. — Election d'une commission parlementaire des dommages de guerre. — Renouvellement de la commission pour la revision du règlement de la Chambre. — Interpellation de l'hon. M. Nic. Biever au sujet de l'arrêté grand-ducal portant fixation d'un salaire social minimum. — Interpellation de l'hon. M. Joseph Grandgenet sur les salaires minima. — Discussion et vote sur les motions.
- 17 novembre: Réunion de la Commission de Travail.
- 18 novembre: 4<sup>e</sup> séance publique. — Renouvellement de la section centrale du projet de loi sur la tutelle des enfants légitimes et la puissance paternelle et la tutelle des enfants naturels. — Interpellation de l'hon. M. Adrien van Kauenbergh au sujet de l'introduction d'une fiscalité luxembourgeoise. — Interpellation de l'hon. M. Dominique Urbany sur les pactes militaires de Londres.
- 23 novembre: 5<sup>e</sup> séance publique. — Interpellation de l'hon. M. Adrien van Kauenbergh sur la politique étrangère poursuivie par le Gouvernement. — Question posée par l'hon. M. Leonardy. — Interpellation de l'hon. M. Dominique Urbany sur les pactes militaires de Londres. — Interpellation de l'hon. M. Michel Rasquin au sujet de la politique des prix poursuivie par le Gouvernement. — Renouvellement de la section centrale du projet de loi sur la tutelle des enfants légitimes et la puissance paternelle et la tutelle des enfants naturels.
- 24 novembre: 6<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi portant approbation de la Convention sur les Privilèges et Immunités des Nations Unies (N<sup>o</sup> 206). — Rapport de la section centrale. — Discussion générale. — Réponse de M. le Ministre des Affaires Etrangères. — Lecture de l'article unique et vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Vote sur la motion déposée par l'hon. M. Antoine Krier. — Interpellation de l'hon. M. Michel Rasquin sur l'activité et la situation actuelles de l'Office Commercial.
- 24 novembre: Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.
- 30 novembre: 7<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Question posée par l'hon. M. Nic. Biever. — Question posée par l'hon. M. Victor Bodson. — Décision au sujet de la motion déposée par l'hon. M. Michel Rasquin. — Interpellation de l'hon. M. Joseph Simon au sujet des accidents de circulation. — Fait personnel.
- 30 novembre: Réunion de la Commission de Travail.

## Reconstruction 1948

Il y a exactement quatre années que le dernier sursaut du Troisième Reich sombrant a porté à notre pays des blessures mortelles. Nos efforts incessants depuis la libération définitive permettent de dresser à la fin de 1948 un tableau favorable de l'œuvre accomplie dans la reconstruction de nos régions dévastées.

Environ 20.000 immeubles étaient détruits, respectivement plus ou moins fortement endommagés. Sur ce chiffre, environ 12.100, soit 65 %, sont actuellement rendus à leur destination.

Ce sont:

3000 exploitations agricoles,
8690 maisons privées,
85 laiteries,
138 écoles,
110 églises et
90 fabriques et ateliers.

Dans les immeubles simplement endommagés, donc réparables, les travaux extérieurs, tels que couvertures, fenêtres et portes, sont presque partout terminés. Les travaux intérieurs le sont pour 70 %. Il n'y a que les travaux de façade et de peinture qui sont en retard — ce à dessein.

Les travaux en cours et autorisés se répartissent sur les catégories suivantes d'immeubles:

exploitations agricoles	1201
maisons privées	2537
laiteries	11
écoles	33
églises	41
fabriques et ateliers	24
au total:	3847 (= 21,4%)

Les nombres des différents immeubles restant à reconstruire ou à restaurer sont les suivants:

exploitations agricoles	1240
maisons privées	788
laiteries	7
écoles	6
églises	16
fabriques et ateliers	10

Ces chiffres comportent certaines observations.

### 1° EXPLOITATIONS AGRICOLES.

A première vue on pourrait croire que la remise en état des exploitations agricoles, d'une importance primordiale pour l'économie du pays, aurait été négligée. Tel n'est cependant pas le cas. Le nombre de 1240 représente en effet tous les bâtiments différents qui composent des propriétés rurales, telles que maisons d'habitation, granges, étables, hangars, etc. En opérant le premier recensement des dommages, les communes ont bien fait en comptant les immeubles partiels et non les propriétaires sinistrés. Cette façon de procéder a eu l'avantage de faire connaître le nombre exact de constructions de tous genres endommagées ou détruites. L'alignement de tous les bâtiments restants ne représente donc pas le nombre des propriétés rurales à reconstruire ou à réparer définitivement. De fait, le chiffre de ces dernières est d'environ 500.

### 2° LAITERIES.

Toutes les laiteries sans exception fonctionnent à nouveau. Les quelques bâtiments qui sont encore à restaurer auront une autre destination du fait que le Ministère de l'Agriculture a réduit à 185 pour tout le pays les 270 laiteries ayant existé avant la guerre.

### 3° ECOLES.

Les six localités où les écoles restent à reconstruire ou à réparer sont Berlé, Harlange, Hosingen, Mertert, Reuler et Tandel. Pour Reuler, le problème de la mise en état du bâtiment d'école ne se pose pas en ce moment, puisque les quelques enfants en âge de visiter l'école ne justifient pas la nomination d'un instituteur. En attendant une réaumentation de leur nombre, les enfants fréquentent l'école de Clervaux.

A Mertert, l'administration communale a projeté un bâtiment d'école moderne, pour l'exécution duquel les crédits disponibles sont cependant insuffisants. La situation est identique à Vianden et à Biwels où, en attendant la construc-

tion de nouvelles écoles, les expertises n'ont été mises à contribution que pour l'exécution des travaux les plus nécessaires aux anciens bâtiments.

### 4° EGLISES.

Les seize églises et chapelles suivantes attendent leur reconstruction respectivement leur parachèvement: Berlé, Berdorf, Bonnevoie, Brandenbourg, Echternach (Chapelle Sainte-Croix), Gralingen, Grumelscheid, Hoesdorf (Reisdorf), Kautenbach, Kehmen, Nachtmanderscheid, Putscheid, Savelborn (Chapelle), Sonlez, Wahlhausen, Weiler (Putscheid). A part l'édifice de Bonnevoie, il est à prévoir que la restauration des bâtiments énumérés ci-dessus s'achèvera au cours de l'année 1949.

\*

La reconstruction a fait naître une pléthore de nouvelles entreprises. En ce moment, elles sont au nombre de 468.

L'exécution des travaux de gros-œuvre pour les bâtiments qui seront désignés à être reconstruits l'année prochaine sera donc de toute façon assurée. Si cependant les crédits nous étaient limités comme dans le passé et que les travaux devaient être continués dans le rythme actuel, bon nombre d'entrepreneurs devront s'adresser à la clientèle privée pour se procurer de l'occupation.

En ce qui concerne les autres corps de métier, on doit constater que pour autant que les travaux étaient à faire aux *immeubles reconstruits*, les artisans n'arrivent pas à exécuter leurs travaux dans les délais fixés, mettant souvent ainsi la patience des sinistrés à une dure épreuve.

Pour les travaux de *réparation* aux toitures, les couvreurs ne montrent guère beaucoup d'intérêt. Ils sont d'ailleurs tous pleinement occupés dans la couverture des immeubles neufs, tant dans le secteur privé que dans celui de la Reconstruction.

\*

Le progrès réalisé jusqu'à présent dans la Reconstruction permettra d'espérer que l'œuvre entreprise pourra être achevée dans un délai d'environ deux ans, à condition que les crédits nécessaires puissent être alloués dans la même mesure que dans le passé.

## L'année viticole 1948

L'année 1948 a été caractérisée par un certain nombre d'irrégularités climatiques. Un printemps chaud et ensoleillé avait déclenché une végétation très précoce. Dès le 20 juin, ce temps favorable a été interrompu par une période pluvieuse et parfois froide qui n'a pris fin que vers le 10 septembre. Dès lors, un automne

chaud et sec a parfait la maturation du raisin et rattrapé le retard causé à la végétation par un été pluvieux.

C'est la période ensoleillée et particulièrement chaude allant du 6 au 18 juin et encadrant la floraison de la vigne qui a décidé du rendement quantitatif de l'année. Enfin, septembre et oc-

tobre qui nous ont gratifiés d'une série presque ininterrompue de beaux jours ont été à l'origine de la qualité qui à la lumière des données analytiques caractérisant les moûts peut être classée de largement surmoyenne.

Les maladies parasitaires ont été bénignes; si les exigences des champignons quant à l'humidité ont été satisfaites, les températures par contre ont été trop basses pour donner aux maladies une virulence dangereuse. Seule la pourriture grise, par suite de circonstances favorables à une prolifération subite et grave, a attaqué en pleine maturation le cépage précoce appelé Riesling × Sylvaner, causant des pertes par-ci par-là, mais ne dépassant jamais le dixième de la récolte. Les insectes nuisibles ont été ou peu nombreux ou complètement absents. Les tordeuses, cochylys et eudémis ont été décimées par l'été sec et tropical de l'année 1947; elles ont cependant regagné du terrain en fin de saison 1948 et leur multiplication se poursuivra dangereusement en 1949.

On a enregistré aucune gelée, la grêle a touché légèrement quelques expositions, surtout à Schengen, sans influencer la récolte dans son ensemble. La nouaison défectueuse du grain après la floraison a affecté deux cépages, l'Auxerrois et le Traminer, et en a diminué le rendement d'une façon parfois désastreuse. Tous

les autres cépages ont produit de belles grappes et en grand nombre.

Le rendement a été fonction non tant du nombre que de la grosseur des grappes; il peut être évalué à une moyenne de 100 hectolitres à l'hectare. Bien des propriétés ont produit moins qu'en 1947, le gros des exploitations a pu égaler ce chiffre, un certain nombre enfin a pu le dépasser. On admet que l'encavement porte sur 120.000 à 130.000 hectolitres de moût.

Quant à la qualité, elle est bonne tout court et s'apparente à celle des années 1942, 1943 ou 1946 selon les cépages envisagés. En effet, l'encépagement de nos vignes comprend huit variétés qui évidemment ne réussissent pas pareillement dans une même année. En 1948, les variétés tardives ont profité des belles journées automnales à un plus haut degré que les cépages précoces. Encore faut-il dire que leur charge a été moindre. Ce que l'on peut avancer avec certitude, c'est que les grands crus de l'année 1947 ne seront pas atteints. Par ailleurs, le gros des moûts jouira, grâce à une acidité très favorable, d'une constitution plus équilibrée que certains vins de 1947.

Terminons par un tableau synoptique sur la teneur en sucre et en acides organiques des différents cépages:

cépages	teneur en sucre en %			teneur en acides en ‰		
	moyenne	minimum	maximum	moyenne	minimum	maximum
Elbling . . . . .	13,9	10,5	16,4	12,2	9,9	15,1
Sylvaner . . . . .	13,5	10,9	15,6	10,5	8,2	13,4
Riesling × Sylvaner . . . . .	13,8	10,2	17,2	9,0	6,8	11,2
Riesling . . . . .	16,4	12,9	19,6	11,0	8,5	14,3
Pinot blanc . . . . .	16,2	13,7	18,4	11,2	9,3	12,9
Auxerrois . . . . .	16,2	13,2	19,2	9,2	7,3	10,9
Pinot gris . . . . .	17,9	15,6	19,8	10,2	8,1	12,5
Traminer . . . . .	18,1	15,6	20,1	8,2	7,1	10,6

## Le Pacte de Bruxelles

### Visite du Maréchal Montgomery à Luxembourg

En sa qualité de Président Militaire permanent des Forces Militaires des Cinq Pays signataires du Pacte de Bruxelles, le Maréchal Vicomte Montgomery d'Alamein, après avoir visité la Hollande et la Belgique, rendit également visite au Grand-Duché les 19, 20 et 21 novembre 1948.

Venant de Bruxelles, il fut reçu à Steinfort par le Major de l'Armée Albrecht et le Capitaine de gendarmerie Melchers. Accompagné du Lieutenant-Colonel P. C. C. Tweedie, le Maréchal descendit à la Légation de Grande-Bretagne, acclamé par la foule à son arrivée. En fin de soirée, un dîner fut offert au Président Militaire par M. le Chargé d'Affaires de Grande-Bretagne

dans les salons de la Légation. A ce dîner prirent part S. A. R. Monseigneur le Prince Félix de Luxembourg, S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, S. Exc. M. le Vicomte Joseph Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg, S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ministre de France à Luxembourg, M. George L. West, Chargé d'Affaires des Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg, M. G. L. van der Maesen de Sombreff, Chargé d'Affaires des Pays-Bas à Luxembourg, M. le Colonel-Aloyse Jacoby, Chef d'Etat-Major de l'Armée luxembourgeoise.

Samedi matin, à 11 heures, le Maréchal Montgomery, en compagnie de M. Nigel Watson, Chargé d'Affaires de Grande-Bretagne à Luxem-

bourg, se rendit chez S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, qui reçut le Président Militaire à l'hôtel du Ministère d'Etat. A l'entretien qui suivit prirent part le Major-Général Belchen, Chef d'Etat-Major du Président Militaire, le Lieutenant-Colonel Tweedie, le Colonel Fabin, Attaché Militaire à l'Ambassade du Royaume-Uni à Bruxelles.

A midi 15, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse offrit au Maréchal Montgomery ainsi qu'aux officiers de sa suite un déjeuner auquel furent invités également les représentants diplomatiques à Luxembourg des Cinq Pays signataires du Pacte de Bruxelles, S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, S. Exc. M. Joseph Bech, Ministre des Affaires Etrangères, le Colonel Aloyse Jacoby, Chef d'Etat-Major de l'Armée luxembourgeoise, le Major Willy Albrecht. A l'issue du déjeuner, S. A. R. Madame la Grande-Duchesse daigna remettre au Président Militaire Montgomery les insignes de la Grand-Croix dans l'Ordre de la Couronne de Chêne ainsi que la Médaille Militaire Luxembourgeoise.

A 15 heures, le Maréchal Montgomery, accompagné d'officiers luxembourgeois et du Colonel Fabin de sa suite, inspecta les effectifs militaires luxembourgeois en caserne à Walferdange.

A 20 heures, un dîner offert au Maréchal par le Gouvernement luxembourgeois dans les salons de l'Hôtel Brasseur réunit les personnalités de la suite du Maréchal, les représentants diplomatiques des Cinq Pays et des Etats-Unis d'Amérique, les membres du Gouvernement, les officiers supérieurs de l'Armée luxembourgeoise et quelques autres personnalités encore.

Dimanche, 21 novembre, à 9 heures 55, le Président Militaire Montgomery quitta Luxembourg en avion pour se rendre à Paris. A l'aérodrome du Findel, le Maréchal fut salué à son départ par S. A. R. Monseigneur le Prince Félix de Luxembourg, M. Nigel Watson, Chargé d'Affaires de Grande-Bretagne à Luxembourg, le Colonel Fabin, Attaché Militaire à l'Ambassade du Royaume-Uni à Bruxelles, le Colonel Aloyse

Jacoby, Chef d'Etat-Major de l'Armée luxembourgeoise.

\*

Le 26 novembre 1948 s'est réuni pour la première fois à Paris le « Comité permanent pour l'étude et le développement de l'union européenne ». Ce Comité, créé par les Ministres des Affaires Etrangères des cinq pays signataires du Pacte de Bruxelles, aura pour première tâche d'examiner et de discuter les projets de l'union européenne.

Le Gouvernement luxembourgeois avait délégué, pour siéger à ce Comité et pour défendre les propositions luxembourgeoises, MM. Fernand Lœsch et Michel Rasquin, membres de la Chambre des Députés.

C'est à la Présidence de l'Assemblée Nationale à Paris, domicile du Président Herriot, que furent tenues les réunions du « Comité permanent pour l'étude et le développement de l'union européenne ». Un membre de la délégation luxembourgeoise, M. Fernand Lœsch, a été élu président de la sous-commission de travail.

\*

La collaboration culturelle des pays signataires du Pacte de Bruxelles fut l'objet de la deuxième réunion des représentants des cinq pays qui s'est tenue à Paris dans la première moitié du mois de novembre. Des propositions concernant l'intensification des échanges culturels furent soumises à l'approbation du conseil consultatif formé par les cinq Ministres des Affaires Etrangères.

\*

Les 20 et 21 novembre 1948 se sont réunis à Bruxelles les médecins militaires en chef des cinq pays signataires du Pacte de Bruxelles pour fixer les mesures communes qu'il convient de prendre en vue de l'unification du traitement sanitaire et pharmaceutique des armées intéressées. — Le Grand-Duché de Luxembourg était représenté à ces assises par le docteur Pierre Felten, médecin militaire en chef.

## Autour de Benelux

### L'agriculture dans Benelux.

Les 26 et 27 novembre 1948 s'étaient réunis, à Bruxelles, les délégués des associations agricoles des Pays-Bas, de la Belgique et du Luxembourg. Le Grand-Duché de Luxembourg était représenté à cette réunion par M. Jules Meyers, président, et M. Mathias Berns, secrétaire de la « Centrale Paysanne Luxembourgeoise ».

On connaît l'attitude de nos milieux agricoles à l'égard de Benelux (cf. « Bulletin d'Information » n° 5, 1947, p. 56) en sa forme actuelle ou en sa forme future. Ceux-ci, tout en ne niant pas leurs sympathies pour l'idée Benelux,

craignant que, dans l'union à trois, l'agriculture luxembourgeoise ne se trouve, pour des raisons diverses, en une situation d'infériorité dont les conséquences, pour elle, pourraient être redoutables.

Protégée à l'égard de l'agriculture belge par la convention belgo-luxembourgeoise du 23 mai 1935 — qui, dans le but d'assurer la défense du marché agricole luxembourgeois, reconnaît au Gouvernement grand-ducal le droit de régler unilatéralement à toutes les frontières du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la frontière commune avec la Belgique, l'importation de produits agricoles essentiels —, l'agriculture luxembourgeoise exige le maintien, au delà du

1<sup>er</sup> janvier 1950, du protocole néerlando-belgo-luxembourgeois du 9 mai 1947 (cf. « Bulletin d'Information » n° 5, 1947, p. 58), qui accorde à chacun des trois pays la faculté de protéger, sous certaines conditions, sa production agricole. Les intérêts de l'agriculture luxembourgeoise rejoignent, à ce sujet, ceux de l'agriculture belge qui, avant la guerre, avait cherché à se mettre à l'abri de la concurrence des entreprises agricoles néerlandaises par l'institution de mesures de défenses exceptionnelles.

La concurrence, redoutée par l'agriculture belgo-luxembourgeoise, de la production agricole hollandaise a un aspect non seulement quantitatif, mais aussi qualitatif. Des différences de technique agricole, ces méthodes d'organisation différentes à la production et à la vente, la standardisation des produits à un haut niveau de qualité et d'autres facteurs encore concourent à placer l'agriculture hollandaise dans une situation qui, on le comprend, cause à nos agriculteurs des soucis.

L'union à trois nous obligera sans doute à revoir à la base les conditions de la production agricole luxembourgeoise et à suivre, dans toute la mesure du possible, des voies qui, ailleurs, ont conduit au succès.

Dans les résolutions qu'elles ont adoptées à la fin de leurs discussions, les délégations agricoles néerlandaise, belge et luxembourgeoise, ont, entre autres, exprimé le désir « que les autorités officielles tiennent les associations agricoles de leurs pays respectifs au courant des pourparlers préalables en vue de la réalisation de l'union

économique et que ces organisations aient la possibilité d'émettre leur avis ».

\*

Le 25 novembre 1948, dans les locaux du Secrétariat Général de la Convention Douanière Néerlando-Belgo-Luxembourgeoise, le Baron Snoy et d'Oppuers, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Economiques et des Classes Moyennes, procéda à l'installation de la « Commission pour les problèmes des Classes Moyennes dans le cadre de Benelux ».

Cette commission a pour mission de traiter des problèmes concernant la petite et moyenne entreprise artisanale, commerciale, industrielle et de prestation de service, qui se posent dans le cadre de la préparation de l'Union Economique Néerlando-Belgo-Luxembourgeoise pour le 1<sup>er</sup> janvier 1950.

Cette commission est autonome et indépendante. Bien qu'elle ne ressorte pas du Conseil de l'Union Economique, institué en vertu de la Convention Douanière Néerlando-Belgo-Luxembourgeoise, elle réalisera une étroite collaboration avec ce Conseil.

La Commission espère réaliser une collaboration aussi parfaite avec les instances officielles différentes ainsi qu'avec le Comité de Rapprochement Néerlando-Belgo-Luxembourgeois.

Lors de l'installation, outre le Baron Snoy et d'Oppuers, ont pris la parole M. Jaspar, Secrétaire Général de la Convention Douanière Néerlando-Belgo-Luxembourgeoise, et MM. van Aalst, Weber et Bernolet, qui ont pris l'initiative de l'institution de la commission.

## L'Aide Marshall au Grand-Duché de Luxembourg

Le 24 novembre 1948, l'Administration de coopération économique (ECA) et l'Export-Import Bank ont annoncé la signature d'un accord de prêt avec le Luxembourg, portant sur un prêt de 3 millions de dollars. M. Hughes Le Gallais, Ministre Plénipotentiaire du Luxembourg, signa au nom de son gouvernement, tandis que M. William McMartin, Président du Conseil d'Administration, signa au nom de l'Export-Import Bank.

A l'origine, le Luxembourg et la Belgique avaient proposé de signer un accord commun portant sur 50 millions de dollars, cette somme représentant la part qui leur est attribuée sur les fonds de l'ECA destinés aux opérations de prêt. En raison des difficultés de caractère technique que présentait un tel prêt commun, l'ECA proposa que la Belgique et le Luxembourg acceptent des prêts séparés, ce qui rendait nécessaire de diviser la somme consentie pour les deux pays. Ce qui fait que l'accord de prêt, dans le cas de la Belgique, portera sur une somme de 47 millions de dollars. On pense que ce deuxième accord sera signé dans quelques jours.

Bien que le Luxembourg ait ainsi signé un accord séparé, les achats rendus possibles par ce prêt seront effectués dans le cadre d'un pro-

gramme commun pour le Luxembourg et la Belgique et portant sur des articles tels que charbon, fer-blanc, minerai de plomb et de zinc, machinerie, bois de charpente, phosphate en blocs et acides gras. Les 3 millions de dollars accordés au Luxembourg correspondent au montant de l'aide sous forme de prêt que l'ECA doit fournir à notre pays pendant les neuf premiers mois de ses opérations.

L'accord stipule un intérêt à deux et demi pour-cent par an, payables semestriellement à partir de 1952. Le remboursement du capital, à effectuer lui aussi semestriellement, commencera en juin 1956. Le dernier versement devra être effectué à la fin de 1983. Les clauses de l'accord sont établies suivant les lignes générales des accords déjà conclus par l'ECA. Le Luxembourg est en effet le onzième pays à signer un tel accord. Les pays qui l'ont précédé sont l'Islande, le Royaume Uni, l'Irlande, le Danemark, la Suède, la France, la Norvège, l'Italie, les Pays-Bas et la Turquie. La Belgique reste le seul pays à n'avoir pas encore signé l'accord qui prévoit à son bénéfice, comme au bénéfice des autres pays de l'ERP, un programme de prêt de plus de 800 millions de dollars portant sur les neuf premiers mois des opérations de l'ECA, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1948.

# L'Exposition de Peintures de Denis, Vuillard et Bonnard au Musée de l'Etat

Du 27 novembre au 19 décembre 1948 a été organisée au Musée de l'Etat à Luxembourg une Exposition de Peintures de Denis, Vuillard et Bonnard. C'est grâce à la générosité de M. Jean Cassou, Conservateur en chef du Musée National d'Art Moderne de Paris, que le Service d'Education Esthétique du Ministère de l'Education Nationale put présenter cette exposition au public luxembourgeois.

A l'inauguration de l'exposition qui eut lieu le samedi, 27 novembre, en présence de S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ministre de France à Luxembourg, et de nombreuses personnalités de la vie diplomatique et culturelle du Grand-Duché, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, prononça le discours d'ouverture :

« Excellences,  
Mesdames,  
Messieurs,

Il est de tradition depuis quelques années que notre Musée National, violant son huis-clos forcé, ouvre ses portes toutes grandes pour accueillir des œuvres d'art qui sont parfois des chefs-d'œuvre, prénant des musées de nos pays voisins. Ce n'est pas qu'il néglige la production artistique et folklorique indigène, bien au contraire, nous lui prodiguons les mêmes faveurs et nous sommes décidés à les lui continuer à l'avenir.

D'autre part, nous ne voulons pas nous dérober aux grands mouvements d'idées et aux exigences de notre époque. Tout bouge autour de nous, tous les horizons, toutes les traditions et même ce qu'il y a eu de plus stable et de plus conservateur, nos musées s'ébranlent et circulent d'un pays à l'autre. Le monde aspire aux échanges, aux interpénétrations, à l'internationalisation.

L'époque des frontières fermées est close; l'autarcie a fait son temps; elle a causé assez de ravages et amené trop de catastrophes. S'il est difficile d'abattre les barrières économiques et politiques, il est un domaine dans lequel elles n'auraient jamais dû s'élever: la vie spirituelle est sans frontières nationales. Pasteur a déclaré dans une séance fameuse de l'Académie Française: Si le savant a une patrie, la science, et il aurait pu ajouter, l'art n'en a pas.

Nous avons aujourd'hui la bonne fortune de vous offrir dans les salons du Musée les œuvres choisies de trois grands peintres français. Je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à nous assurer cette chance, en tout premier lieu M. le Ministre de France pour son appui moral et son haut patronage, la direction du Musée National d'Art Moderne à Paris, la direction de notre Musée et le service d'éducation esthétique.

Je n'ai pas la prétention de vous introduire dans la compréhension des œuvres exposées.

Cela n'est pas de ma compétence. D'ailleurs, un autre l'a fait mieux que je ne saurais le faire. Vous n'aurez qu'à lire les pages brillantes et savantes que M. Jean Cassou, conservateur en chef du Musée d'Art Moderne à Paris, a publiées au catalogue de notre exposition. Au terme de son introduction, M. Jean Cassou formule un vœu à notre adresse: il souhaite que le Luxembourg sache retrouver dans ces peintres les vertus essentielles du génie français. Laissez-moi accéder à ce vœu. Prendre conscience des grandes qualités du peuple français, c'est reprendre confiance dans les destinées d'un peuple qui de tous temps a étendu sur notre pays les bienfaits de son génie tutélaire et qui nous a été et nous est plus que voisin, ami et protecteur.

Quand je songe à la France, en faisant abstraction des contingences et faiblesses attachées à tout ce qui est humain, en m'élevant aux vues générales et aux visions d'ensemble, quand je songe à ses paysages, à ses gens et à ses mœurs, à sa civilisation, sa littérature et son art, quand je rassemble les traits éternels de l'âme française et me recompose la physionomie essentielle, un mot me vient aux lèvres ou se glisse sous la plume: celui de *charme*. Tout ce qui est profondément et authentiquement français, revêt une grâce, une finesse, un je ne sais quoi de léger et de souriant qui fait précisément le charme français. Tout cela semble naturel et est dû aux efforts séculaires d'un peuple qui a fait de la France un jardin et de sa population une humanité. Brunetière a dit du style de Renan: « On ne voit pas comment cela est fait. Cela semble être fait comme en se jouant, cela semble être un jeu supérieur. »

Les esprits pesants et froids, confondant le sérieux avec l'austère, la grâce avec la légèreté ont taxé le génie français de frivolité. Rien n'est plus léger et plus frivole qu'un jugement pareil. C'est ne rien comprendre à l'essence même de l'humanité; car l'homme n'est profondément humain qu'en jouant. Et il n'est profondément homme que s'il a gardé en lui l'enfant qu'il était, *das Kind im Manne*. C'est là la seconde vertu essentiellement française, le second vocable qui épouse le premier et fait couple avec lui: le génie français est profondément *humain*.

Il l'est surtout par la synthèse des contraires qu'il a réussie à l'égal du peuple grec, par cette union, par cette complémentarité des plus hautes facultés de l'homme, de la raison et de la sensibilité, de l'esprit de géométrie et de l'esprit de finesse, de la logique et du cœur, du sens de la diversité, de l'individualisme et du goût de l'universalité et de l'humanité. Parquoi elle a été et elle est encore la préfiguration et peut-être aussi la condition de la cité universelle, harmonieuse et humaine que nous rêvons.

Dans un de ses Mystères, Péguy a fait dire à Dieu le Père: « Quand il n'y aura plus ces Français, il y a des choses que je fais, il n'y aura plus personne pour les comprendre ... », et j'ajouterai: Pour m'aider à les faire.

Ceci- me direz-vous, nous conduit loin des toiles et cartons que nous sommes venus contempler. Mais ce que j'ai exprimé malhabilement dans le langage des mots et des concepts, vous allez le voir se traduire dans le langage prestigieux des formes et des couleurs. »

L'exposition comprend 15 œuvres de Maurice Denis, 23 d'Edouard Vuillard et 16 de Pierre Bonnard qui permettent au visiteur de se faire une idée assez nette de la place qu'occupent ces trois artistes dans l'histoire de l'art moderne.

Denis, disciple de Gauguin, se trouve représenté par des œuvres de jeunesse aux tons plats assourdis comme « Les Muses » et « La Famille Mellerio », par des peintures décoratives et religieuses, exécutées entre 1907 et 1920, et dont le coloris est à la fois plus franc et moins fin, et surtout par son grand « tableau-manifeste », le célèbre « Hommage à Cézanne », qui a une réelle autorité.

Chez Vuillard, nous passons de la discrète « Nature morte à la salade », peinte à l'âge de 23 ans, à des toiles japonisantes extrêmement déli-

catés qui révèlent toutes les vertus de cet intimiste. Si une œuvre comme « Au Lit » est presque une grisaille, fort raffinée, du reste, les magnifiques panneaux décoratifs intitulés « Jardins publics » sont plus colorés, mais non moins distingués. Un charme très subtil se dégage de ces œuvres comme d'un certain nombre d'intérieurs et de paysages, peints entre 1900 et 1912. Vuillard, portraitiste, figure aussi dans cet ensemble avec des tableaux (M<sup>me</sup> Vaquez, M<sup>me</sup> Bénard) qui cependant n'ajoutent rien à sa gloire.

Le choix des œuvres de Bonnard nous fait assister à la surprenante évolution de ce peintre qui longtemps semblait plutôt « sage » et qui, vers la fin de sa vie, a été si audacieux, si révolutionnaire. Japonisant, à ses débuts, comme Vuillard, attachant beaucoup de prix, vers 1899, aux finesses d'une matière émaillée, il abandonne de plus en plus les teintes sourdes et joint à ses découpages originaux et hardis une couleur fraîche, vive, aérée, presque immatérielle. Une demi-douzaine de ses dernières toiles, parmi lesquelles les merveilles qui s'appellent « Le Corrage rouge », « Coin de salle à manger au Canet », « Coin de table », « Trouville, la sortie du port » nous familiarisent avec le monde féérique de ce génial artiste, en qui la sensibilité si chaude et si intime de Renoir se marie à la liberté créatrice du peintre moderne.

## Dans la presse luxembourgeoise

1948

Pendant l'occupation nazie, où toute information objective était bannie de la presse et de la radio du Grand-Duché, la « Weltchronik » du Professeur suisse I. R. von Salis, diffusée par Radio Beromunster, était écoutée clandestinement par les Luxembourgeois avec une attention passionnée. La vaste documentation, le jugement sûr, la façon mesurée du Professeur von Salis rendaient particulièrement précieux à son auditoire luxembourgeois l'exposé qu'il fit semaine par semaine de la situation internationale.

L'Association des Journalistes Luxembourgeois invita le Professeur I. R. von Salis à faire une conférence à Luxembourg sur les backgrounds

de ses chroniques à Radio Beromunster. Elle eut lieu samedi, le 27 novembre 1948, au Palais Municipal, devant un très nombreux public. Ce fut une manifestation d'hommage et de gratitude envers le Professeur suisse, à laquelle assistaient S. Exc. M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, S. Exc. M. Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, M. Eugène Schaus, Ministre de la Justice, M. Nic. Margue, ancien Ministre de l'Education Nationale, M. Frédéric Muller, Consul de Suisse à Luxembourg, et de nombreuses personnalités du monde diplomatique, politique et culturel du Luxembourg.

## Nouvelles diverses

Le 13 novembre 1948, une délégation du Canadian United Allied Relief Fund, composée de son président le Dr William Massey Birks, de son vice-président le Sénateur l'Hon. Thomas Vien et de son secrétaire général B. C. Salamis, accompagné de M. MacDonald, premier secrétaire à l'Ambassade canadienne à Bruxelles, et de M. Gits, conseiller au Ministère des Affaires Etrangères de Belgique, a rendu une courte visite au Grand-Duché de Luxembourg. Après avoir parcouru un grand nombre de pays de l'Europe,

bénéficiaires du Canadian Fund, cette délégation est venue au Luxembourg s'informer de l'emploi donné aux envois de vêtements et de denrées alimentaires, dont le Canada avait bien voulu, après la guerre, gratifier la population durement éprouvée du Grand-Duché. Dans la soirée du samedi, un banquet intime a réuni à l'Hôtel Brasseur les délégués canadiens et leur suite, sous la présidence de M. Eugène Schaus, Ministre de l'Intérieur. Le lendemain, la délégation canadienne a été reçue par M. Pierre Dupong,

Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. La délégation canadienne est repartie vers Paris au cours de la journée du dimanche, 14 novembre.

\*

Au 2<sup>e</sup> Congrès annuel du Mouvement Fédéraliste, tenu à Rome du 6 au 11 novembre 1948, le Luxembourg était représenté par des délégués qui appartenaient presque tous à la Jeunesse Fédéraliste Luxembourgeoise.

\*

Le 11 novembre 1948 s'est ouvert à Londres la conférence réunissant les délégués des Etats-Unis, de Grande-Bretagne, de France, de Belgique, des Pays-Bas et du Luxembourg sur le problème de la Ruhr. Les six puissances vont essayer d'établir le statut international de la Ruhr. Le principe défendu par la France, la Belgique et le Grand-Duché a été admis au cours de la conférence de Londres qui a débuté le 23 février dernier.

\*

Le 4 novembre 1948, à Hinzert, en présence de S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ministre de France à Luxembourg, des Ministres luxembourgeois MM. Pierre Frieden et Robert Schaffner, du Gouverneur français M. Hettier de Boislambert, du Colonel Jacoby et du Major Albrecht et du « Ministerpräsident » allemand M. Altmeyer, eut lieu une cérémonie expiatoire au cours de laquelle fut inaugurée une chapelle.

\*

Sur l'invitation de la Fondation Universitaire Belge, M. Albert Gloden, professeur à l'Athénée de Luxembourg, fit à Bruxelles une conférence sur « La vie et l'œuvre de neuf mathématiciens belges d'origine luxembourgeoise ».

\*

### Fouilles archéologiques à Echternach.

Le 9 octobre dernier, le service des fouilles du Musée d'Histoire a commencé une campagne d'exploration à Echternach, sur le site de la Basilique. Le 11, un sarcophage indûment ouvert le 6, a été mis à l'abri avec son contenu. Pendant les travaux de démolition et de creusage des fondations de la tour sud, des pierres sculptées anciennes furent mises à jour. Des inscriptions (épitaphes et autres), dont une peut-être d'origine romaine, ont été trouvées en différents endroits. Le creusage pour les fondations du mur et la démolition des deux chapelles sud ont permis d'entamer des fouilles méthodiques en plusieurs endroits. A ce jour, des sépultures, s'échelonn

nant sur des niveaux divers, ont été découvertes: Sarcophages, tombes murées, enterrements dans des bières ou même sans cercueil. Telles sont, à ce jour, les modes de sépultures constatées. Des vestiges d'un mur ancien ont été systématiquement mis à jour. Des recoupements intéressants ont pu être obtenus. En général, les résultats acquis à ce jour semblent prometteurs. Les recherches s'étendront peu à peu sur le site entier, y compris la crypte et ses abords. Des vestiges de peinture constatés dans un réduit ayant probablement fait anciennement partie de la crypte, recouvrent peut-être des peintures plus anciennes. Des recherches s'étendront également dans cette direction. Peut-être permettront-elles de localiser un endroit d'une importance considérable dans l'histoire de l'abbaye.

\*

Les 12 et 13 novembre 1948, la Chambre de commerce suisse pour la Belgique et le Luxembourg, la plus ancienne Chambre de commerce suisse à l'étranger, a fêté le 50<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation. A l'occasion de cette fête, des films récents sur l'industrie, le tourisme et le folklore suisses furent montrés et des conférences furent faites par MM. le prof. Baudhuin (Belgique), Albert Calmes (Luxembourg) et le prof. W.-E. Rappart de Genève.

\*

Par instruction ministérielle du 3 et du 30 novembre 1948, les avoirs en compte bloqués ne dépassant pas 9.000 resp. 10.000 francs ont été rendus disponibles.

\*

Le 30 novembre 1948, un exposé comparatif sur la charge probable de l'impôt dans chacun des trois pays de Benelux pour 1948 montre qu'au total le Hollandais payera 354,63 florins. En Belgique, l'impôt est estimé à 379,04 florins par personne, au Luxembourg à 379,10 florins. Le revenu total probable des impôts n'est pas sensiblement différent en Belgique (3.203.853 florins) qu'il ne l'est en Hollande (3.445.000 florins). Au Luxembourg, ce total est évalué à 110.315 florins.

Cependant, la charge fiscale donne une image différente. Les contributions directes représentent en Belgique 39,46 % du total, au Luxembourg et aux Pays-Bas respectivement 54,78 % et 57,63 %. Le revenu des impôts indirectes est en Belgique de 55,79 %, au Luxembourg de 40,58 % et aux Pays-Bas de 38,88 %. Les droits d'enregistrement et de succession sont à peu près au même niveau dans les trois pays: Belgique 4,75 %, Pays-Bas 3,49 % et Grand-Duché 4,64 %.

## Distinctions honorifiques

S. A. R. Madame la Grande-Duchesse a décerné à S. Exc. Monseigneur Jacques Mangers, Luxembourgeois d'origine, Vicaire apostolique à Oslo (Norvège), la Croix de Commandeur de l'Ordre de la Couronne de Chêne. Cette haute distinction fut remise à Monseigneur Mangers par l'Ambassadeur des Pays-Bas en Norvège, en présence des Ambassadeurs de Belgique et du Canada et d'autres personnalités.

\*

Selon les ordres de S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, M. Raymond Bressier, Attaché à la Légation de France à Luxembourg, a été décoré de la Croix d'Officier de l'Ordre d'Adolphe de Nassau.

\*

Pour avoir rendu de grands services à la France pendant l'occupation nazie, la Fédération Nationale des Anciens de la Résistance a décoré de la Médaille Commémorative 1939-1945: M. Edouard Barbel, président de la L. P.

P. D., Esch-sur-Alzette; M. Dominique Gobiet, secrétaire de la L. P. P. D., Esch-sur-Alzette; M. Michel Colles, membre du comité de la L. P. P. D., Esch-sur-Alzette; M. Willy Jungels, membre de la L. P. P. D., Esch-sur-Alzette; M<sup>me</sup> Schmitz, Esch-sur-Alzette; M. Jean Nilles, Esch-sur-Alz.; M. Hay, Esch-sur-Alz.; M. Alfred Gilniat, Audun-le-Tiche; M. Henri Gaasch, Audun-le-Tiche; M. Armand Herkenrath, Luxembourg; le Lieutenant Jules Dominique, Luxembourg; M. Léon Geisen, Luxembourg; M. Albert Gillen, Esch-sur-Alzette; M<sup>me</sup> Villbois, Esch-sur-Alzette.

\*

M. Joseph Tasch, Président d'honneur de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Katanga, a été promu Commandeur dans l'Ordre de Léopold II. En octroyant à notre compatriote cette haute distinction honorifique, S. A. R. le Prince Régent a voulu reconnaître les mérites insignes d'un des plus anciens résidents d'Elisabethville, dont l'activité et le dévouement contribuèrent à organiser sur des bases solides la vie économique de la Province du Katanga.

## Nouvelles de la Cour

Le 9 novembre 1948, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience S. Exc. M. Aleksander Krajewski, Ministre de Pologne, qui Lui a remis les lettres l'accréditant auprès d'Elle à titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

\*

Le 20 novembre 1948, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience le Field Marshal The Viscount Montgomery of Alamein et lui a remis la Médaille Militaire et les insignes de la Grand-Croix de l'Ordre grand-ducal de la Couronne de Chêne.

\*

Le 24 novembre 1948, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience M. le Ministre James G. Blaine, Chief of E.C.A. Mission to Luxembourg.

\*

Le 24 novembre 1948, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse a reçu en audience, en présence du Jonkheer G. L. van der Maesen de Sombreff, Chargé d'Affaires des Pays-Bas, le Dr H. P. Linthorst Homan, le Professeur Dr J. E. de Quay, le Dr F. J. M. A. H. Houben, Commissaires de Sa Majesté la Reine des Pays-Bas, et M. E. J. E. Jaspas, Secrétaire Général de Benelux.

## Le Mois à Luxembourg (mois de novembre)

1<sup>er</sup> novembre: Jour de la Toussaint. Des gerbes sont déposées au mausolée du soldat français au cimetière Notre-Dame par S. Exc. le Vicomte Joseph Berryer, Ministre de Belgique à Luxembourg, au nom des représentants diplomatiques accrédités à Luxembourg, par M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, au nom du Gouvernement luxembourgeois, par M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, au nom de la Municipalité, et par M. Mathias

Kettel, Président des « Anciens Combattants », au nom de la Fédération des Anciens Combattants alliés du Grand-Duché. Le Gouvernement et la Municipalité déposent des gerbes devant la Croix de Hinzert. La tombe de M. Paul Eyschen, Ministre d'Etat, ainsi que celles d'autres personnalités luxembourgeoises, sont également fleuries. Notons la présence à ces cérémonies des Ministres luxembourgeois de l'Intérieur, des Affaires Economiques, de la Reconstruction et de l'Education Natio-

nale, des membres du corps diplomatique accrédité à Luxembourg, des représentants de la Municipalité et de la Force Armée, et des délégations des Associations des Combattants luxembourgeois, belges et français et des Volontaires luxembourgeois dans l'armée belge 1914-1918.

- 2 novembre: Le Jour des Morts, M. Pierre Welter, Conseiller de Gouvernement, représentant M. Pierre Dupong, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, Ministre de la Force Armée, et le Colonel Jacoby, en présence d'un détachement de la Force Armée, de policiers et de gendarmes, déposent des gerbes devant le Monument Commémoratif de la Force Armée à la caserne du Saint-Esprit. Au service funèbre célébré en la Cathédrale de Luxembourg assiste S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, accompagnée de S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc Héritier, du Prince Charles et des quatre Princesses.
- 5 novembre: Au Théâtre Municipal, le « Centre Dramatique de l'Est » présente « Les Nuits de la Colère », d'Armand Salacrou.
- 6 novembre: L'« Association Luxembourgeoise des Ingénieurs et Industriels » organise une séance de projection de films américains sur le pétrole.
- 7 novembre: A l'occasion de la Fête Nationale Soviétique, la Musique de la Garde Grand-Ducale et l'« Harmonie Municipale » donnent des concerts de musique russe à la Place d'Armes.
- 9 novembre: Au Théâtre Municipal a lieu l'épreuve éliminatoire du concours d'exécution musicale, organisé par les « Jeunesses Musicales ».
- 10 novembre: Au Casino de Luxembourg, sur l'invitation des « Amitiés Françaises », M. Jean-R. Debrix, Directeur général adjoint de l'Institut des Hautes Etudes Cinématographiques, Secrétaire général permanent des Congrès Internationaux CILDALC (Comité International pour la Diffusion des Arts, des Lettres et des Sciences par le Cinéma) et homme de Lettres, fait une conférence sur « L'Originalité du Cinéma Français », illustrée d'extraits de films français des dernières années.

Le Centre d'Information des Dirigeants d'Entreprises et le Comité National Belge de l'Organisation Scientifique organisent, sous les auspices de l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs et Industriels et la Fédération des Industriels Luxembourgeois, une journée d'étude au cours de laquelle M. Robert Causin, Directeur du Comité National Belge de l'Organisation Scientifique, Professeur à l'Université de Louvain, parle sur « L'Analyse du rendement et la simplification du Travail ».

De passage à Luxembourg, M. Jacques Fougerolle, Président de la Société des Ingénieurs Civils de France, ainsi que le Délégué

général M. Paul Lecomte, rendent visite à l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs et Industriels, dont une forte délégation avait assisté aux grandes festivités organisées à Paris en mai dernier à l'occasion du centième anniversaire de la fondation de la Société des Ingénieurs Civils de France. En l'honneur de leurs hôtes français, les ingénieurs et industriels organisent à l'Hôtel Brasseur une réception suivie d'un banquet. Le lendemain, MM. Fougerolle et Lecomte, accompagnés d'une délégation d'ingénieurs luxembourgeois, sont reçus au Palais Grand-Ducal par S.A.R. Monseigneur le Prince de Luxembourg et à l'Ambassade de France par S. Exc. M. Pierre Saffroy, Ministre de France à Luxembourg.

- 11 novembre: La Fédération des Anciens Combattants Alliés commémore le jour de l'armistice de la première guerre mondiale. Au service funèbre, célébré en la Cathédrale de Luxembourg à la mémoire des volontaires luxembourgeois tombés dans les deux guerres mondiales, assistent LL. AA. RR. Monseigneur le Prince de Luxembourg et Monseigneur le Grand-Duc Héritier, les représentants diplomatiques de Belgique, de France, de Grande-Bretagne, des Pays-Bas, d'Italie et des Etats-Unis d'Amérique, M. le Président de la Chambre des Députés, M. le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, MM. les Ministres de l'Intérieur, de l'Education Nationale et de la Reconstruction, les anciens Ministres MM. Nic. Margue, L. Schaus et G. Konsbruck, le Colonel Jacoby et le Major-Commandant Gilson, les membres de la Fédération des Anciens Combattants et d'autres personnalités du Gouvernement et de la Force Armée. — A l'issue du service religieux, Monseigneur le Grand-Duc Héritier dépose une gerbe au Monument du Souvenir, qui est également fleuri par les Anciens Combattants Alliés, les American Veterans, les « Amitiés Françaises » et les « Insoumis » d'Arlon. — Ensuite, S. A. R. Monseigneur le Grand-Duc Héritier procède à la remise de la Croix de Guerre à une quarantaine d'anciens combattants, de maquisards et de membres de la Force Armée.

Au Casino de Luxembourg, l'orchestre de Radio-Luxembourg donne un concert symphonique avec le concours de M<sup>me</sup> Mirielle Flour, professeur de harpe au Conservatoire Royal de Bruxelles.

Au Théâtre Municipal a lieu l'épreuve finale du concours d'exécution musicale, organisé par les « Jeunesses Musicales ».

- 13 novembre: Au Théâtre Municipal, dans le cadre de l'accord culturel anglo-belgo-luxembourgeois et sous les auspices du British Council et de la British-Luxembourg Society, la Compagnie du Young Vic Theatre de Londres présente « As You Like It », comédie de Shakespeare.
- 14 novembre: Au Théâtre Municipal, les Galas R. Karsenty de Paris présentent « Trois Gar-

cons, Une Fille », comédie en trois actes de Roger Ferdinand.

A l'Athénée Grand-Ducal, l'Université Populaire Catholique ouvre le cycle de ses manifestations de la saison 1948-1949 par la conférence du Dr Eloi Welter, spécialiste des maladies internes et des maladies nerveuses, sur « Le Mariage considéré du point de vue psychologique ».

15 novembre: S. A. R. Madame la Grande-Duchesse, accompagnée de deux Princesses, rend visite à la Crèche de Luxembourg qui fête le 50<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation, en présence de M. Alphonse Osch, Ministre de la Santé Publique et de la Prévoyance Sociale, et de M. Emile Hamilius, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

18 novembre: Au Théâtre Municipal, le Grand Théâtre de Nancy présente « La Belle de Cadix », opérette de Marc Cab, musique de François Lopez.

Au Cercle Municipal, l'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, donne un grand concert symphonique, dans le cadre des accords pris par les radio-diffusions des cinq pays signataires du Pacte de Bruxelles.

L'Administration des Postes met en vente la série 1948 des Timbres-Caritas à l'effigie de Dicks.

19 novembre: Le Maréchal Montgomery visite Luxembourg.

Au Cercle Municipal, les « Jeunesses Musicales » organisent un concert symphonique joué par l'orchestre de Radio-Luxembourg, sous la direction d'Henri Pensis, avec le concours du jeune pianiste viennois Frédéric Gulda.

20 novembre: L'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs et Industriels organise une visite des Services d'Hygiène et d'Incendie de la Ville de Luxembourg, sous la conduite de M. J.-P. Kohl, chef des services inspectés. Cette visite est précédée d'une courte conférence faite par M. Ferdinand Pescatore sur « Trois nouvelles industries indigènes ».

A la Halle d'Exposition de Limpertsberg, en présence de M. Aloyse Hentgen, Ministre de l'Agriculture, ouverture d'une exposition d'aviculture qui réunit plus de 700 spécimens de 46 différentes races.

Au Casino de Luxembourg, la firme Borgeaud de Bruxelles montre ses dernières créations dans le cadre d'une revue de la mode.

22 novembre: Le Skål-Club Luxembourgeois ouvre le cycle de ses manifestations de la saison 1948-1949 par une conférence illustrée de films sur « La Suisse en Hiver ». Elle

est placée sous le protectorat du Consulat Suisse à Luxembourg et de l'Office Central Suisse de Tourisme de Zurich, et sous le patronage de la Fédération Luxembourgeoise des Sports d'Hiver. Conférenciers: MM. André Berguer, Directeur de l'Office de Tourisme suisse à Bruxelles, et Erwin Noll, ancien champion de Suisse et professeur de ski à Arosa. — Cinq voyages et séjours gratuits de sept à huit jours à Grindelwald, Arosa, Davos, Zermatt et Unterwasser sont tirés au sort parmi l'assistance.

23 novembre: Au Théâtre Municipal, la Commission National luxembourgeoise de l'UNAC (United Nations Appeal for Children) organise une grande matinée enfantine au profit de cette œuvre, avec le concours de la Musique de la Garde Grand-Ducale et de la Chorale scolaire « Les Enfants de l'Usine » de Dommeldange.

25 novembre: Au Casino de Luxembourg, le pianiste égyptien Mario Feninger de Rogatis donne un récital de piano au profit de l'OEuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte.

27 novembre: Au Musée de l'Etat, M. Pierre Frieden, Ministre de l'Education Nationale, des Arts et Sciences, inaugure l'exposition des peintures de Maurice Denis, Edouard Vuillard et Pierre Bonnard, de la Collection du Musée National d'Art Moderne de Paris.

Au Cercle Municipal, sous les auspices de l'Association des Journalistes Luxembourgeois, M. Jean Rodolphe de Salis, chroniqueur de la radio suisse de Beromunster pendant la guerre, Professeur à l'Université de Zurich et homme de Lettres, parle de ses souvenirs de chroniqueur de la radio suisse.

28 novembre: Au Théâtre Municipal, les Galas R. Karsenty de Paris présentent « L'Immaculée », pièce en quatre actes de Philippe Heriat.

Pour la première fois à Luxembourg, le Syndicat de la Mode organise des manifestations à l'occasion de la Sainte-Catherine.

30 novembre: Au Casino de Luxembourg, sur l'invitation du Centre culturel et d'éducation populaire, M. Jean Cassou, Conservateur en chef du Musée d'Art moderne de Paris, fait une conférence sur les trois peintres Maurice Denis, Edouard Vuillard et Pierre Bonnard, à l'occasion de l'exposition de leurs œuvres au Musée de l'Etat.

Au Palais de Justice, sur l'invitation du Jeune Barreau, M. le Professeur Stefan Glaser, ancien Ministre de Pologne à Bruxelles et à Luxembourg, fait une conférence intitulée « La responsabilité de l'individu devant le droit international ».